

BRUXELLES, LE 16 AOUT 1989.

B U R U N D I :

-Q U E L L E - P A I X ?

-Q U E L L E - R E C O N C I L I -
A T I O N ?

Conférence - débat, organisée par: la COMMUNAUTE DES HUTU DU BURUNDI
REFUGIES EN BELGIQUE.

B.P. 514 - 1000 - BRUXELLES I.

BURUNDI: QUELLE PAIX ? QUELLE RECONCILIATION ?

Il y a juste un an ,le Burundi,ce petit pays enclavé au centre de l'Afrique,faisait la une de l'actualité internationale:en effet le sang coulait de nouveau dans les régions du Nord du pays. Il est vrai que dans ce pays,ce n'était pas la première fois que les médias nous parlaient,pour certains de "massacres interethniques "pour d'autres encore de " génocide " pour d'autres enfin,de " tragédie ".

C'est que comme en 1972,le régime politique imposé au peuple burundais par l'oligarchie tutsi faisait de nouveau des victimes,et ce principalement dans les rangs des masses populaires hutu du Nord du Burundi surtout dans les régions de Ntega et Marangara. Au-delà des polémiques sur les responsables de ce carnage,force nous est de reconnaître que l'armée burundaise,par ailleurs réputée pour la qualité de son armement et de son entraînement venait de s'illustrer encore une fois tristement:plus de 40.0000 morts hutus ont,en fin de compte, payé de leur vie le fait d'être Hutu,dans ce pays déchiré par la haine ethnique . Les génocides qui en ont découlé en 1965,1969, 1972,1988 sont largement semblables aux autres génocides connus dans l'histoire: le génocide des Juifs en Allemagne,celui des Arméniens en Turquie et Russie du Sud, celui des Indiens dans le continent américain.

Il fallut un temps assez long aux observateurs tant nationaux qu'internationaux, pour découvrir qu'il s'agissait en fait d'un plan génocide méthodiquement et impitoyablement exécuté.En effet,le scénario suivi par les forces armées du Président Buyoya,présenté comme un Président modéré,est,à quelques variantes près,le même que celui du génocide de 1972: après une longue série de provocations savamment orchestrées contre les populations hutu,la stratégie de la tension amena certains militants extrémistes tutsi à s'en prendre aux paysans hutu sans armes. C'est ainsi que débuta le cycle de provocations directes ou indirectes pour inciter les paysans hutu à la révolte,afin de justifier la répression militaire. Comment interpréter autrement que comme une provocation politique,le fait qu'un commerçant tutsi tristement célèbre Révérien Harushingoro, ait été en possession(théoriquement illégale)d'une arme à feu et ait tiré sur des paysans hutus de son entourage? La foule des environs,ayant appris ce massacre,le lynchera aussitôt,en s'en prenant à toute sa famille. Ainsi donc se trouvait justifiée la mise en scène prévue par le plan Simbananiye.(voir: annexe).

Les massacres du Nord du pays provoquèrent un exode massif de réfugiés , en grande majorité hutus,vers le Rwanda voisin: c'est ainsi que 63.000 personnes femmes,enfants,vieillards, prirent le chemin de l'exil,où ils bénéficièrent de l'aide internationale.Celle-ci se révélera rapidement insuffisante face aux besoins énormes

des réfugiés; problèmes de logement, de nourriture, de vêtements, de l'hygiène. Pendant ce temps, les dirigeants de Bujumbura, tant le Président Buyoya, le ministre de l'intérieur le Lieutenant Colonel Aloys Kadoyi que le ministre des Affaires Etrangères Mbonimpa Cyprien s'employaient à tromper l'opinion tant nationale qu'internationale sur l'origine des massacres. Ils en accusaient des "réfugiés venus de l'extérieur", mais ils se montraient incapables de nommer les éventuels coupables. Ce faisant, ils s'ingéniaient à nier l'existence d'une opposition grave entre les ethnies tutsi et Hutu, opposition entretenue par la minorité tutsi au pouvoir à Bujumbura. Ils voulaient culpabiliser les Hutu, pour couvrir le forfait de leurs hommes de main. Entretemps, au Burundi même, les informations circulaient. C'est ainsi qu'un groupe de 27 intellectuels (étudiants et fonctionnaires) hutus de Bujumbura eut le courage d'adresser une lettre au Président de la République. Un des signataires de cette lettre, présent parmi nous, sera à même de nous révéler ce qu'il en coûte de croire à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme, dans ce pays qui ne connaît que la loi du plus fort. Emprisonnements et tortures de 7 parmi les signataires (ils étaient considérés comme les meneurs du groupe), interdictions professionnelles pour d'autres, suppression de bourses d'étude durant les années académiques 1988-1989 et 1989-1990 pour les étudiants, telles sont quelques-unes des sanctions qui s'abattirent sur eux. Pourtant, les signataires n'étaient animés que d'un esprit patriotique et proposaient un dialogue pour résoudre le problème ethnique séculaire qui a endeuillé le pays depuis des dizaines d'années l'arrêt des massacres et la réforme des forces de sécurité.

Le message exprimé dans cette lettre se heurta à des réactions unanimement hostiles de la part de la classe politique tutsi au complet ("extrémistes" et "modérés" confondus): condamnations virulentes émanant de diverses cellules du Parti U.PRO.NA. et des membres du Comité Militaire de Salut National (C.M.S.N.), comité militaire et politique suprême du pays, filatures diverses de la part des forces de sécurité; bref, l'indignation était sans bornes, et les épithètes fusaient: "Diffamatoire, divisionniste, subversif, invitant à la haine, prêtant des intentions criminelles au gouvernement...", tels furent quelques-uns des qualificatifs utilisés par les détracteurs du message des 27 signataires.

Ce fut l'occasion rêvée pour les thuriféraires du régime de Bujumbura, principalement à travers les médias nationaux (presse écrite et radio-télévisée), de fustiger le fameux "péril hutu". Celui-ci, qui est une invention des dirigeants extrémistes tutsis vers 1961 après la victoire des Hutu du Rwanda sur les féodaux tutsis, continue d'être utilisé de nos jours dans la phraséologie politique actuelle. Elle vise le "danger" que constitue la prise de conscience des Hutu face aux exactions de la classe dirigeante tutsie. En effet, pour les tenants de la domination ethnique des Tutsi, tout Hutu qui ose remettre en question "l'ordre établi" ou critiquer tant soit peu la gestion politique, économique ou sociale du pays est dangereux; on lui colle alors l'éti-

quette d'"extrémiste hutu". C'est ce que devinrent, en l'espace de quelques jours, les signataires de la lettre au Président Pierre BUYOYA. Aussitôt connue à l'étranger, la position de ces courageux citoyens fit l'objet d'une campagne internationale de pression sur le gouvernement de Bujumbura. Les autorités politiques, économiques et religieuses de nombreux pays interpellèrent les dirigeants du Burundi; ce fut le cas, entre autres, du Ministre belge des Relations Extérieures, Monsieur Leo TINDEMANS. Le Parlement européen, en sa séance du 12 septembre 1988 à Strasbourg vota une motion libellée en ces termes: "...condamne sans équivoque les responsables des violences et massacres aveugles à l'encontre de l'un ou l'autre groupe ethnique; estime que la démocratisation du système politique est une condition indispensable à la pacification"(1). De même, de nombreux médias du monde entier s'alarmèrent de la tragédie burundaise, sans parler d'une levée de boucliers unanime de la part de tous les réfugiés hutus du Burundi, exilés, pour certains, depuis 1965. Communiqués et conférences de presse, interviews télévisées, conférences-débats et publications, contacts divers avec les milieux politiques, économiques, sociaux et religieux influents dans le monde, ils n'épargnèrent aucun effort.

Quel fut le bilan des massacres d'Août 1989?

1°. Bilan social et économique:

les tueries exécutées par l'armée burundaise dans 8 Communes au moins du Nord du Burundi (provinces de Ngozi et de Kirundo) se soldèrent par une signée démographique profonde. Aux quelques 40.000 morts et plus (selon les sources), il faut ajouter les 63.000 réfugiés, recensés dans les camps d'accueil au Rwanda voisin. Cadavres mutilés repêchés par les services militaires et sanitaires rwandais dans la rivière Akanyaru qui sépare le Rwanda et le Burundi; femmes, enfants et vieillards aux yeux hagards; nombreux blessés aux fusils et aux baïonnettes; vieilles femmes affamées et démunies; telle était la vision d'enfer que les reportages télévisés rapportèrent dans de nombreux pays, dont la Belgique. Lorsqu'on ajoute à ce triste bilan les nombreux paysans tutsis déplacés à l'intérieur du pays par l'armée en vue de faciliter le massacre des populations hutues, on peut estimer les victimes à plus de 100.000 personnes. Les régions de Ntega et Marangara, qui avaient été les plus touchées par les massacres, étaient désertiques depuis octobre 1988. Aussitôt terminées les opérations de répression, les autorités militaires de Bujumbura installèrent au Nord du Burundi leurs quartiers de surveillance des frontières. Quant à lui, le gouvernement entama les préparatifs d'une installation rapide de réfugiés rwandais dans ces régions, ces réfugiés rwandais étant encore disséminés à travers le pays.

Ainsi se trouva paralysée, pour longtemps, une région réputée pour la fertilité de ses sols, la richesse de ses habitants et sa haute contribution à l'économie nationale, puisque le Nord du Burundi est la région où l'on produit le plus de café (culture in-

dustrielle qui rapporte au pays la plus grande partie de ses apports en devises étrangères). Les écoles, privées de leurs instituteurs, morts ou exilés, furent saccagées ou fermées, beaucoup d'enfants ayant par ailleurs "disparu". Les quelques éléments de l'élite hutue locale (commerçants, petits fonctionnaires, étudiants) avaient été pour la plupart massacrés ou contraints à l'exil.

2^o, Bilan politique et idéologique:

les massacres perpétrés à NTEGA et MARANGARA surtout laissèrent le pays traumatisé. Les Hutus, plus que jamais, prirent conscience du danger qui les guette: une lente érosion exécutée par les dirigeants du pays, selon les prévisions du plan-génocide dit "plan Simbananiye" (voir: documents annexes). Les populations hutues sont surtout inquiètes lorsqu'elles se rendent compte qu'en cas de crise grave, seuls les Tutsis ont droit à la vie. Une preuve pour nous le faire comprendre: comment interpréter autrement le fait que les dirigeants de la République burundaise, le Président en tête, aient été à même d'évaluer le nombre de morts tutsis (5.000, selon les sources officielles), et restent jusqu'aujourd'hui muettes sur le chiffre des victimes hutues? Peut-on encore parler d'Etat de droit, lorsque le plus élémentaire des droits de l'homme, à savoir le droit à la vie, n'est même pas respecté?

Une chose est sûre cependant: le crime perpétré par l'armée tutsie renforça le pouvoir et l'autorité morale de l'oligarchie politique tutsie installée à Bujumbura; du même coup, le tribalisme s'installa davantage dans les esprits. Voilà pourquoi certains observateurs des réalités burundaises parlent d'"apartheid de fait" dans le cas du Burundi. Même Jean-Pierre CHRETIEN, chercheur français connu pour ses sympathies envers le régime de Bujumbura, le reconnaît: "La présentation du Burundi sous les couleurs de l'Afrique du Sud, très efficace du point de vue médiatique, s'inscrit en fait dans le schéma socio-racial rodé depuis un quart de siècle. Est-ce un hasard si en Kinyarwanda le même terme est employé dans les informations pour désigner l'ancien "féodalisme", celui de la royauté tutsi, et le régime de Prétoria: Bagashakabuhake, littéralement "le régime attaché au clientélisme pastoral"! La comparaison serait exacte si en Afrique du sud les Blancs parlaient une langue maternelle bantu et vivaient en majorité dans des cabanes dispersées dans la campagne." (2)

Quand le crime se révèle payant.

Devant la gravité de la situation politique intérieure et la dégradation de l'image de marque du Burundi à l'extérieur, le C.M.S.N. fut obligé, sous la pression intérieure et extérieure, de prendre quelques mesures. En effet, l'alerte était chaude: fin Août 1988, plusieurs diplomates en poste à Bujumbura avaient prédit aux responsables burundais que leurs gouvernements couperaient toute aide économique au pays, s'il s'avérait que l'armée était responsable des massacres à NTEGA et MARANGARA.

Les principales mesures prises pour répondre à ces pressions furent: la mise sur pied d'une "Commission consultative sur la question de l'unité nationale", la nomination

d'un gouvernement à participation hutu, et la réintégration des réfugiés d'Août-Septembre 1988. Analysons brièvement ces mesures une à une :

1°. La création d'une "Commission consultative sur la question de l'unité nationale".

Le 5 octobre 1988 eut lieu l'installation officielle d'une Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale. Elle fut "créée par décision du C.M.S.N. du 27 septembre 1988" (3). Théoriquement chargée d'étudier les "racines du mal" burundais qu'est la division ethnique et de proposer des remèdes en vue d'y mettre fin, cette Commission parut directement, aux yeux des observateurs avertis, vouée à être inefficace, du moins politiquement. En effet, comment imaginer qu'une commission de 24 personnalités (12 Tutsi et 12 Hutu), issue de la seule décision d'un organe militaire suprême qu'est le C.M.S.N., pouvait-elle s'attaquer avec quelque chance de succès au mal profond dont souffre le pays depuis si longtemps ?

En plus, lorsqu'on observe la composition de ladite commission, on se rend vite compte des dangers de paralysie politique et idéologique qui la guettaient :

-d'abord son Président, Libère BARARUNYERETSE: en effet, celui-ci n'était autre que le Coordinateur (=Président) du Parti U.PRO.NA., parti unique depuis 1966 et responsable des diverses péripéties politiques du Burundi depuis lors ;

-ensuite, quelques-uns de ses membres, connus pour leur zèle en tant qu'"extrémistes" tutsis: Albin NYAMOYA par exemple, qui est l'un des leaders extrémistes tutsis les plus actifs depuis 1962; de même Emile MWOROHA, l'historien de la falsification, qui nie l'existence des ethnies au Burundi, et qui, en plus, n'a jamais rien dit en tant que responsable du Parti et du Parlement sous BAGAZA (l'avant-dernier Président burundais) ;

-enfin, notons que les militaires au pouvoir étaient représentés en force dans cette commission par 3 officiers membres du Comité Militaire pour le Salut National (C.M.S.N.). Comme pour souligner l'étroitesse du champ de manoeuvre laissé à la Commission, le Président BUYOYA Pierre proclamait, le 5 octobre dans son discours: "C'est aux fins de poursuivre notre politique que nous avons accepté la mise en place de la présente Commission. (...)

Il faudrait cependant savoir que la Commission ne se substitue pas aux institutions en place. Elle n'est pas un organe de décision, mais plutôt un cadre consultatif, un cadre de réflexion et d'étude" (4) (N.B.: c'est nous qui soulignons). Tout était dit: la Commission était vidée de toute substance et d'efficacité. Sans pouvoir de décision, n'ayant pas été élue par la population et "ne représentant aucune ethnie en tant que telle", la Commission ne pouvait être qu'un organe académique supplémentaire, condamné à renforcer la politique du régime en place.

C'était méconnaître et minimiser la gravité des divisions ethniques alimentées par les nombreuses discriminations, les exactions et les assassinats périodiques envers les Hutu, de 1962 à nos jours.

Si la société burundaise est bloquée de manière incontournable par une impasse de type ethnique, ce n'est pas une simple commission d'"experts" politiques ou académiques qui va la régler. Ses conclusions, comme nous allons le voir plus loin, se résument en des recommandations surtout de type sociologique et par des vœux pieux du style: "Aux attitudes et comportements divisionnistes, opposer une éthique d'unité nationale." (5).

Pour nous, la vraie solution passera par la reconnaissance de l'existence des 3 ethnies qui composent la nation burundaise: les Hutu, les Tutsi, les Twa. Ensuite, il faudra prendre des mesures concrètes, courageuses et profondes, ayant pour but la restauration d'un climat de confiance entre les citoyens burundais. Parmi les mesures les plus urgentes, relevons une qui nous paraît indispensable et incontournable: faire la lumière sur tous les événements sanglants du passé, avec l'aide d'experts (historiens, sociologues, juristes), afin d'identifier les coupables des différents crimes commis depuis l'indépendance du Burundi. Cela permettrait de traduire les coupables en justice, à l'instar du Tribunal de Nuremberg, qui fut chargé, après la seconde guerre mondiale, de juger les principaux responsables du génocide des Juifs et de l'asservissement de l'Europe durant plus de 5 ans. Une telle mesure permettrait aux Burundi de dépasser les discours actuels sur la réconciliation nationale, discours qui ont pour postulat: l'oubli. Comment ose-t-on suggérer à des gens qui, comme les Hutu du Burundi, ont perdu, qui son mari, qui ses enfants, qui ses proches parents (frères, soeurs, cousins et cousines), qui ses amis, son emploi, ses biens, voire ses espoirs, de passer l'éponge? Le refoulement collectif pratiqué par les autorités de Bujumbura depuis 1962 sur fond de "black out" aboutit concrètement au blanchiment des criminels notoires comme: SIMBANANIYE Arthémon, BIZOZA Joseph, SHIBURA Albert, YANDA André (décédé), KADOYI Aloys, HAKIZIMANA Isidore, et beaucoup d'autres. Tous ceux-là étaient les éminences grises des Présidents MICOMBERO Michel, NGAZA Jean-Baptiste, ou BUYOYA Pierre, actuellement. C'est que, comme le reconnaît Jean-Pierre CHRETIEN déjà cité, "la coexistence dans la non-discrimination de deux catégories qui se sont périodiquement menacées de s'entretuer relève d'un compromis fondamental" (6).

En guise de conclusion, nous pouvons relever que la "Commission consultative sur l'unité nationale" ne répondit pas entièrement aux attentes qu'elle avait suscitées dans l'opinion publique, tant nationale qu'internationale.

2°. La formation du gouvernement dit d'unité nationale.

Pour le monde extérieur et même intérieur, la formation du deuxième gouvernement de Pierre BUYOYA le 19 octobre 1988 sonna comme une tempête politique: un gouvernement composé de 24 membres (12 Hutu et 12 Tutsi) venait de naître. Il était dirigé par un militaire tutsi (le Président Pierre BUYOYA) et un civil hutu (le Premier Ministre

Adrien SIBOMANA). En effet, la surprise était totale pour tout le monde: comment? Un gouvernement présidé par un Hutu, dans le bastion tutsi par excellence? Quel miracle! Tels sont les sentiments qui se dégagent de divers commentaires qu'on pouvait lire ou entendre. De leur côté, les médias, surtout européens, ne tarissaient pas d'éloges, devant ce qui apparaissait, à juste titre, comme une ouverture politique de la part des Tutsi. N'oublions pas, en effet, que depuis l'assassinat du Premier Ministre hutu Pierre NGENDANDUMWE le 15 janvier 1965 et l'intermède d'un autre Hutu, BAMINA Joseph la même année, le Burundi n'avait plus eu de chef de gouvernement d'origine hutu. Cependant, si la composition du nouveau gouvernement permettait dans un premier temps d'élargir la base politique traditionnelle du gouvernement tutsi, force est cependant de constater qu'il n'en fut pas de même dans les organes exécutifs suprêmes de la nation burundaise: le Comité Militaire de Salut National, le cadre des officiers de l'armée, la direction du Parti U.PRO.NA. et de ses mouvements "intégrés". La formation de ce gouvernement peut donc, à juste titre (selon la célèbre expression d'une journaliste belge) être considérée comme une "opération cosmétique"... En effet, sans pour autant verser dans les excès de langage de ceux qui ont traité les Ministres hutus, soit de "traîtres", soit de "faux Hutu", soit d'"otages", nous devons néanmoins admettre qu'ils n'ont pas de réel pouvoir.

D'abord, tous les Ministres furent nommés par le C.M.S.N., et le Premier Ministre n'eut pas le droit de former son équipe, chose pourtant en usage dans beaucoup de pays à travers le monde. Ce qui ne manque pas de "poser des problèmes", comme l'a reconnu lui-même le Premier Ministre burundais, lors de sa tournée européenne à Bruxelles. Il répondait ainsi à une question sur "la coordination de l'action gouvernementale", dans une équipe dont le Ministre de la Défense Nationale n'est autre que... le Président de la République lui-même!

Ensuite, à voir les postes secondaires attribués aux Ministres hutus à l'exception du Premier ministre, on peut comprendre que seuls les Tutsi détiennent la réalité du pouvoir: la Présidence, la Défense nationale, l'Intérieur, les Affaires Etrangères, la Justice, le Commerce et les Industries. Quant aux ministres hutus, ils se sont vus confier uniquement les ministères "techniques" Plan, Enseignement supérieur, Energie et Mines, Agriculture, etc.; ceci en contradiction avec les ministères "politiques" dévolus aux Tutsi.

Enfin, remarquons que ce gouvernement fut formé surtout sous la pression de milieux internationaux. Nous en voulons pour exemple les conseils prodigués au Président burundais, à l'issue de la 2e. réunion des chefs d'Etat du Zaïre, du Rwanda et du Burundi, dans le cadre des massacres de NTEGA et MARANGARA et des contacts entre pays membres de la C.E.P.G.L. = Communauté Economique des Pyas des Grands-Lacs.

Tout cela nous prouve que l'ouverture politique tant réclamée à l'intérieur (cfr.: lettre des 27 signataires) comme à l'extérieur (cfr.: prise de position du Parlement euro-

péen, p. 3) reçut une réponse de pure façade. Une preuve supplémentaire? : le régime tutsi, par ailleurs allergique à l'application de "quotas" ethniques dans la distribution du pouvoir, venait cependant d'y succomber : 12 Hutu + 12 Tutsi ! Reconnaissons, en passant, la sous-représentation effective des Hutu (85% de la population) et la surreprésentation des Tutsi (14% de la population).

3° : Le rapatriement des réfugiés d'août-septembre 1988.

Début novembre 1988 eurent lieu des négociations entre le Rwanda, le Burundi, le Zaïre, le Haut Commissariat aux Réfugiés ainsi que des représentants de l'Organisation de l'Unité Africaine, invités en qualité d'observateurs. Il fut décidé d'inviter les réfugiés récemment installés au Rwanda à regagner massivement le pays, tout en leur garantissant la sécurité, l'amnistie et la réintégration de leurs biens. La propagande en faveur du retour volontaire de ces réfugiés fut intense et porta ses fruits : en quelques mois, les camps de réfugiés du Rwanda se vidèrent. A tel point qu'à l'heure actuelle, les services compétents du H.C.R.-Rwanda ne recensent que... moins de mille réfugiés.

Ceux qui n'ont pas voulu rentrer spontanément y furent presque forcés : par exemple, le H.C.R. distribue des fiches de rapatriement dans les camps ; ces fiches sont vérifiées par des responsables rwandais et burundais avant les rapatriements effectifs, ce qui permet aux autorités burundaises de constituer un dossier sur chaque réfugié. Le H.C.R. s'engagea, lors des accords, à s'assurer de l'application des engagements pris, en collaboration avec un comité permanent des représentants des 4 instances présentes lors des négociations. Ces engagements furent vite contournés par les autorités burundaises. Témoin un "Rapport secret" émanant du Commandant GAKORYO, ayant en charge la zone militaire stratégique de KIRUNDO. Le plan GAKORYO, du nom de ce chef militaire pour la région sinistrée du Nord du Burundi, distingue 3 catégories de réfugiés. La 3e catégorie, qui est spécialement visée par le Rapport, comporte des Hutu dits clairvoyants, qu'il faudra "forcer à la résignation et à l'admission du statu quo" (7)

4° : Une vigoureuse campagne de restauration de l'image de marque du régime burundais.

Pour restaurer l'image de marque du Burundi ternie par les horreurs des massacres de NTEGA et MARANGARA aux yeux des bailleurs de fonds dont dépend la survie économique du régime tutsi, tous les moyens furent mis en oeuvre : campagnes de presse, tournées d'explication en Europe par le Ministre des Affaires Etrangères Cyprien MRONT-
MPA, en septembre-octobre 1988, contacts avec les Ambassades et organisations interna-

tionales telles que la Banque Mondiale, le F.M.I., la C.E.E., etc. rien ne fut laissé au hasard. Les dirigeants tutsis poussèrent le raffinement jusqu'à se payer la collaboration d'un organe parisien, spécialisé en relations publiques! C'est ainsi qu'ils en vinrent à organiser des "visites guidées" dans les régions sinistrées, à l'adresse de médias européens, de la Croix-Rouge Internationale et du H.C.R. Mais les 2 initiatives les plus significatives dans cet effort pour redorer le blason des maîtres de Bujumbura furent les envois en tournée européenne d'explication, respectivement du Premier Ministre Adrien SIBOMANA et du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, Monsieur Nicolas MAYUGI, tous deux hutus.

a) Mission du Premier Ministre et Ministre du Plan: Adrien SIBOMANA.

Le chef du gouvernement burundais fut envoyé en Europe (Belgique et France notamment) en avril 1989, pour expliquer à l'opinion publique européenne et aux bailleurs de fonds les tenants et aboutissants de la "nouvelle politique" burundaise. A entendre l'émissaire du Président BUYOYA, le Burundi est sur le point d'exorciser ses vieux démons qui ont pour noms: l'antagonisme ethnique, le sous-développement économique, le manque de confiance du peuple dans ses dirigeants. Recevant les étudiants burundais en Belgique, il déclara d'entrée de jeu: "La situation politique du Burundi est très bonne", non sans ajouter à l'adresse des médias belges et de l'opposition hutue: "malgré les mauvaises langues, qui racontent toujours des bêtises." (8).

Voilà une déclaration lapidaire, plus proche du mensonge que de la naïveté. En effet, peu de temps après, l'orateur dut reconnaître que la situation politique à l'intérieur du Burundi était instable: un Coup d'Etat dit "complot des Bayanzi", sous la direction d'un ancien Ministre de BAGAZA, Isidore NYABOYA, venait d'être éventé le 13 mars 1989. Ceci nous prouve, si besoin était, que les dissensions internes et les rapports de force tendus au sein de la classe politique tutsie restent d'actualité. Or, au vu de la tension qui précède chaque fois les génocides de 1972 (procès politiques de 1971-1972 impliquant des Tutsi-Banyaruguru) et de 1988 (évacuation et frictions qui ont suivi le Coup d'Etat de Pierre BUYOYA contre Jean-Baptiste BAGAZA le 3 septembre 1987), nous sommes portés à craindre le pire dans les mois à venir: danger de nouveaux massacres!

Plus tard, au mois de juin, une délégation d'Amnesty International s'est rendue au Burundi, où elle a fait une enquête sur les prisonniers politiques. Elle apprit que 43 sur 60 personnes arrêtées l'été dernier au Nord du Burundi gisaient encore en prison... sans jugement (9). Autre élément d'inquiétude...

S'agissant de la situation économique, Monsieur Adrien SIBOMANA déclara sans ambages: "L'ambiance économique nous a permis de réaliser un bond considérable dans la créa-

tion d'entreprises". Il est permis de se demander quel genre d'entreprises furent ainsi créées et de douter que ce "bond en avant" ait été globalement salubre: 3 mois après cette déclaration optimiste du Ministre du... Plan, les médias (journal Le Soir, juin 1989) nous apprennent que le Burundi demande une aide alimentaire internationale, pour obtenir des haricots, du riz, du poisson, etc.

Curieuse "ambiance économique" en effet, que celle qui aboutit à une pénurie de haricots et de riz dans un pays où la population paysanne atteint 90 à 94% de la population totale. Il en va de même pour la pénurie de poisson, alors que le lac Tanganyika, qui jouxte la capitale (Bujumbura) est réputé comme le lac le plus poissonneux du monde!... Tout cela constitue les séquelles économiques de l'insécurité générale et de la mauvaise gestion des ressources nationales.

b) Envoi en mission du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur Nicolas MAYUGI.

Un mois après le Premier Ministre, eut lieu la tournée européenne d'une délégation conduite par Monsieur Nicolas MAYUGI, membre de la Commission consultative sur l'unité nationale. Le 13 mai 1989, la délégation se trouvait à Bruxelles, à l'occasion de la publication simultanée des conclusions du "Rapport de la Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale" (167 p.) à Bujumbura et à Bruxelles!

Après avoir reçu la presse belge et européenne le matin, elle consacra l'après-midi aux étudiants burundais et aux réfugiés originaires du Burundi. Le chef de la délégation, le Ministre N. MAYUGI, commença par brosser en grandes lignes les méthodes de travail de la Commission, ses conclusions et ses recommandations. Pour terminer, il fit part à l'assistance d'une partie du discours prononcé le matin même à Bujumbura par le Président Pierre BUYOYA. Cette partie consistait en un appel aux réfugiés. Dans les lignes qui vont suivre, nous allons nous attacher à analyser les grandes questions abordées par le discours présidentiel, qui lui-même résume le Rapport de la Commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale.

Brève analyse du discours du Président BUYOYA.

Avant de répondre de manière précise sous forme de perspectives d'avenir au contenu global de ce Rapport, abordons quelques grands thèmes contenus dans ledit Rapport, et relevés par le Chef de l'Etat burundais.

1°. La question de l'unité nationale: le Président Pierre BUYOYA prétend qu'avant la colonisation, le peuple burundais vivait en bonne harmonie et connaissait une unité nationale indiscutable. Il est faux de réduire les données historiques du Burundi à

cette époque au point de les présenter de manière caricaturale, car la situation socio-politique du Burundi pré-colonial était plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. A cette époque, le Burundi vivait sous un système féodal chapeauté par le Mwami (=Roi indigène). Ce système perdura tout au long de l'époque coloniale; il ne prit fin qu'après l'indépendance, avec le Coup d'Etat des Tutsi-Bahima, rangés derrière MICOMBERO Michel, le 28 novembre 1966.

Comme tous les systèmes féodaux du monde entier (voir: le Moyen-Age en Occident), celui du Burundi était structuré et hiérarchisé. Il masquait dès lors les divisions internes au niveau de la base de la société, mais laissait entières les luttes sanglantes au sommet du pouvoir (dans le clan des chefs: les Baganwa). C'est que la lutte pour le pouvoir ne concernait que le sommet de la hiérarchie. Le peuple n'accèdera à une part de pouvoir que peu avant l'indépendance, via les élections générales, et on en connaît les résultats (voir: les bouleversements politiques du Burundi, entre 1962 et 1965).

2°. La question des institutions: parmi les institutions gangrenées par les luttes ethniques, il n'est fait mention nulle part, ni dans le Rapport, ni dans le discours présidentiel, de la Justice. Or, comment peut-on prétendre protéger les droits de l'homme et la justice sociale, dans un pays dont les mécanismes juridiques sont archaïques ou infiltrés par des préoccupations politiques? Où est l'indépendance des Juges, qui est le garant d'une justice saine pour les citoyens?

Prenons un exemple: les 7 signataires de la lettre ouverte au Président de la République emprisonnés en Août 1988 ont été relâchés, c'est une bonne chose. Mais des questions restent sans réponses: quel Juge les a entendus? Quel Avocat les a défendus? Sont-ils coupables ou innocents?... On ne le saura jamais, leur cas n'ayant jamais été soumis à une juridiction quelconque. Ils ont été libérés... c'est tout! Mais: cette libération correspond-elle à la clôture du dossier? Nul ne sait le dire. Etrange "Etat de droit" que le Burundi!...

3°. La question des réfugiés: cette question, à en croire le Président BUYOYA, est la grande question du moment. Suivant la traditionnelle stratégie de division des opposants, il lance un appel général au retour massif des réfugiés dans leur patrie, mais assortit son appel de menaces précises à l'encontre d'une des 3 catégories de réfugiés qu'il distingue. Outre les paysans, auxquels il est demandé un retour sans conditions, il y a les jeunes intellectuels qui se seraient laissés tromper par la propagande des "irréductibles": ils sont priés de faire amende honorable et de se soumettre sans conditions aux maîtres de Bujumbura. Quant aux autres, étiquetés comme "extrémistes" parce que demeurant critiques à l'égard du régime en place, Monsieur BUYOYA tonitrua à leur adresse: "Nous les combattons avec la plus grande rigueur et

sans merci." (30). Voilà l'ouverture tant prônée par les nouveaux dirigeants de Bujumbura!

Notre réponse au discours du Président sur le Rapport de la Commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale:
quel avenir pour le Burundi?

Face à l'avenir, la plupart des acteurs de la tragédie burundaise restent sans voix, tellement le pays leur paraît bloqué dans ses antagonismes ethniques entre Tutsi et Hutu. Comme pour accentuer cette perplexité, il faut noter que les antagonismes ethniques en alimentent encore d'autres: antagonismes économiques entre les villes et les campagnes, antagonismes sociaux entre riches (cadres, fonctionnaires, commerçants) et pauvres (paysans ^{hutu} et tutsi), antagonismes idéologiques entre tenants d'un pouvoir tutsi fort et adeptes de la démocratie populaire.

Il en résulte une situation extrêmement complexe, qui rend le pays, à terme, ingouvernable profond désarroi des dirigeants devant l'indifférence et le scepticisme de la population face à ses discours, peur et haine réciproques au sein des masses populaires, pouvant déboucher sur des explosions de colère comme à NTEGA et MARANGARA, défiance envers les autorités supérieures de la part des cadres et des fonctionnaires moyens hutu et tutsi non originaires de BURURI. Tout cela débouche sur un large sentiment d'impuissance globale face à des situations échappant tant aux individus qu'aux dirigeants eux-mêmes. C'est par exemple, par une réponse traduisant l'impuissance que le Premier Ministre SIBOMANA a répondu à Bruxelles à une question concernant les responsables des massacres d'août-septembre 1988: "Les responsables directs et indirects sont nombreux, il est impossible de les attraper." (41)

Malgré tous ces problèmes, tâchons de relever les éléments qui, dans un proche avenir, seraient à même de débloquer la situation et d'offrir un avenir aux Burundi.

1°. La question de l'unité nationale.

A part la restauration de la confiance entre les ethnies, la condamnation en justice des auteurs des massacres, d'autres mesures urgentes nous paraissent nécessaires pour restaurer l'unité nationale: - la reconnaissance explicite de toutes les composantes de la nation, chacune ayant une place légalement et politiquement reconnue;

- l'application de

la loi et le respect de la vie pour tous les citoyens; - ainsi que les

garanties légales d'accès égal à l'armée, à l'emploi, à la justice et à

l'enseignement pour tous les citoyens burundais.

2°. La question des institutions:

a) L'armée:

L'armée burundaise actuelle est tutsi. Il est donc compréhensible qu'en cas de crise jouent les réflexes d'appartenance et de solidarité ethniques, au détriment des Hutu. Il faudrait donc réviser la philosophie de base de l'armée burundaise: une armée ayant pour mission la sécurité du territoire et des citoyens sans se mêler de la politique active. Donc: une armée de métier.

Pour être à même de remplir cette mission de maintien et de défense de la paix civile, il faudrait soumettre l'armée à des lois connues par tous les citoyens. Nous proposons également l'établissement de règles nouvelles qui régissent l'entrée des citoyens dans les forces armées burundaises, afin d'en permettre le contrôle parlementaire et la sanction judiciaire en cas de besoin. Enfin, il nous paraît également urgent de réformer les structures de l'armée afin d'en faire une armée nationale où tous les citoyens pourraient entrer, sans distinction aucune. Bref, l'armée doit cesser d'être l'Etat dans l'Etat.

b) La question de la Sûreté nationale:

Au Burundi, la Sûreté nationale entretient un climat de suspicion, qui favorise les arrestations arbitraires et la délation. Par ces pratiques, elle se trouve à l'avant-poste de l'application du "plan-génocide SIMBANANIYE": semer la zizanie!...

A NTEGA et MARANGARA, la Sûreté a poussé le cynisme jusqu'à laisser pourrir la situation afin de faciliter la répression ultérieure contre les masses populaires hutu. Ses structures actuelles sont donc à démanteler et à remplacer par un organisme de Sécurité Nationale, soumis au contrôle politique du gouvernement et au contrôle parlementaire des élus de la Nation. Il faut en terminer avec les moeurs actuelles des forces de "sécurité": au Burundi, lorsqu'une personne est arrêtée par la Sûreté et amenée pour interrogatoire, cela équivaut à l'emprisonnement pur et simple et à la torture; la famille ne la voit plus.

c) La question de l'Education nationale:

Cette question est également cruciale. Il s'agira, non seulement de lutter contre l'analphabétisme, mais aussi de favoriser l'accès égal de tous les enfants burundais à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Cela supposera, dans l'immédiat, le démantèlement de toutes les barrières qui freinent la promotion scolaire des enfants hutus. Ces barrières ont pour noms: l'implantation géographique et régionale inégale des écoles, les examens nationaux, l'attribution de bourses d'études. Toutes ces réformes permettront la disparition à bref délai de la peur du "péril hutu", cultivée par les Tutsi, ce péril étant constitué selon eux par les Hutu instruits.

d) La question de l'U.PRO.NA.:

Ce parti, né dans la mouvance de l'Indépendance, fut dès sa fondation, utilisé par le Prince Royal Louis RWAGASORE dans son combat nationaliste. A l'époque, profitant de sa position de représentant de la monarchie (il était fils aîné du Roi et Prince héritier), le leader de l'U.PRO.NA. n'eut aucune difficulté à rassembler le peuple derrière lui, Hutu et Tutsi confondus.

Après l'assassinat du Prince royal le 13 octobre 1961 sous l'instigation de princes rivaux (les Batware alliés au pouvoir tutélaire belge étaient opposés au clan des Bezi auquel appartenait la famille royale), les leaders tutsi extrémistes se saisirent de la question ethnique comme cheval de bataille.

Ils l'utilisèrent en vue de leur promotion politique et surtout afin d'asseoir la domination politique et l'ethnie tutsi en général. C'est dans cette mouvance que fut imaginé le plan-génocide de MUHIRWA et consorts en 1962.

En 1965, eut lieu l'assassinat du Premier Ministre Pierre NGENDANDUMWE.

Après les élections législatives du mois de mai de la même année, l'U.PRO.NA. connut une victoire électorale éclatante, dans un cadre pluripartite.

Les élus Hutu de ce parti constituaient la majorité au Parlement et au Sénat. Malgré ce fait le Roi fit volteface, et refusa l'investiture parlementaire des élus de la Nation. Le Coup d'Etat du 18 octobre, précédé de nombreuses manœuvres de provocations et d'intimidations envers les leaders Hutu fut le point de départ de la mainmise des Tutsi Bahima sur les rennes de l'Etat.

Il ne restera plus à leur leader Michel MICOMBERO qu'à renverser la monarchie, s'en prenant ainsi à l'ordre séculaire installé par les Bami, les Baganwa et les Tutsi Banyaruguru. C'est ainsi qu'il faut interpréter le Coup d'Etat des Bahima contre le jeune Roi NTARE V, le 28 novembre 1966, Coup d'Etat qui mit Michel MICOMBERO à la tête de la République.

L'U.PRO.NA. sera aussitôt remis à l'honneur et érigé en parti unique flanqué de mouvements "intégrés". Le tout se réclamait de feu Prince Louis RWAGASORE.

En 1972, ce même parti unique U.PRO.NA. s'illustra tragiquement dans le génocide dirigé contre les populations Hutu. Le J.R.R., Mouvement de jeunesse intégré au parti déploya un zèle inhabituel: ses membres servaient d'indicateurs pour l'armée, d'exécutants pour les arrestations massives de Hutu et de fossoyeurs pour les pogroms commandités par les chefs militaires et politiques tutsi. Quand on sait que ce génocide coûta la vie à plus de 300.000 personnes, on comprend le rôle criminel de l'U.PRO.NA..

Lorsque, en arrivant au pouvoir, le Président BUYOYA remit ce parti en honneur après l'éclipse que lui avait imposé le régime de BAGAZA, on ne pouvait pas ne pas s'inquiéter: et les massacres de NTEGA et MARANGARA vinrent, comme pour le confirmer!

Conclusion: au vu de son rôle néfaste, en tant que cadre d'exécution des crimes politiques,

NOUS EXIGEONS LA SUPPRESSION PURE ET SIMPLE DE L'UPRONA ET DE SES MOUVEMENTS INTEGRES.

Ainsi naîtra une période suffisante afin de permettre aux patriotes de s'organiser et de présenter au peuple burundais souverain leurs projets politiques. Comme en 1961, le peuple pourra choisir parmi ces projets ceux qui lui conviennent le mieux.

C'est alors que verront le jour les changements des mœurs politiques: le multipartisme, la démocratie et la séparation des pouvoirs.

3°. La question des réfugiés.

Que ceux-ci regagnent leur patrie, ce n'est que chose normale et louable. Quant aux conditions de ce retour, il leur appartient de les préciser. Nul ne peut le leur imposer, et ce pour plusieurs raisons: quelle garantie de paix leur offre la régime tutsi de Bujumbura? Quelle place leur réserve-t-on dans l'échiquier politique national?

Il ne faut pas oublier que les réfugiés du Burundi ne sont pas des réfugiés économiques, mais des réfugiés qui ont été contraints à l'exil parce qu'ils craignaient pour leur vie, qu'ils refusaient la violence et la ségrégation que la minorité tribaliste au pouvoir impose à la majorité des citoyens.

Que ces réfugiés avancent des revendications de type idéologique et politique avant leur retour au Burundi, c'est compréhensible et hautement constructif.

Si le pouvoir veut la pacification des esprits, qu'il commence par admettre l'existence légale et politique de l'opposition, et cesse de traiter d'"extrémistes" ou de "rebelles", de "drogués", les réfugiés de longue date. Car eux aussi ont droit à une patrie.

4°. L'exercice du pouvoir.

A partir de l'exemple des Ministres hutus relevé plus haut, force est de constater qu'il ne suffit pas de bénéficier d'un maroquin pour participer à l'exercice réel du pouvoir. Nous ne réclamons donc pas un simple accès aux postes ministériels et aux autres organes de direction du pays, mais plutôt une participation effective du peuple hutu au pouvoir. Cette participation passera par un changement profond des institutions politiques, comme par exemple la suppression du Comité Militaire de Salut National, l'élection du Chef de l'Etat, des représentants de la Nation, et des dirigeants des partis politiques, le tout au suffrage universel pur et simple.

Tous ces changements auraient pour buts essentiels de garantir le respect des droits civils et civiques des citoyens, l'égalité de tous devant la loi, la justice égale pour tous.

Voilà les vrais prémices d'une réelle participation de tous les citoyens au pouvoir. Celle-ci une fois rendue possible, alors sera démantelé le régime tutsi actuellement en place à Bujumbura. Car c'est ce même régime qui continue à exécuter le fameux plan-génocide dit "plan SIMBANANIYE" de sinistre mémoire.

CONCLUSION GENERALE.

Il ressort de ce qui précède que le Burundi souffre d'un "cancer politique"; seules des mesures radicales mais démocratiques seront à même de garantir les droits reconnus à chacun par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Parmi les droits fondamentaux à faire respecter au Burundi de demain, le droit à la vie est primordial. Car, dans un pays incapable de faire le décompte de ses morts et de punir les coupables après une catastrophe comme celle de NTEGA et MARANGARA, on peut craindre la résurgence des massacres à tout instant. C'est pourquoi nous en appelons à la conscience de l'opinion internationale, afin qu'elle aide le Burundi et ses ressortissants à oeuvrer pour le respect intégral des droits de l'homme constamment violés depuis plusieurs décennies.

S O U R C E S :

1. Parlement européen, Strasbourg; Séance plénière du 12 septembre 1988.
2. CHRETIEN, J.P., GUICHAOUA, A., LE JEUNE, G.,
La crise d'Août 1988 au Burundi,
Paris, Ed. Karthala, coll. "Cahiers du CRA" (avril 1989, 209 p.), p. 54.
3. CHRETIEN, J.P., GUICHAOUA, A., LE JEUNE, G.,
La crise d'Août 1988... op. cit., p. 34
4. Discours du Président Pierre BUYOYA, 5 octobre 1988.
5. Rapport de la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'unité
Bujumbura, avril 1989, p. 135.
6. CHRETIEN, J.P., GUICHAOUA, A., LE JEUNE, G.,
La crise d'Août 1988... op.cit., p. 55.
8. Discours du Premier Ministre Adrien SIBOMANA, Bruxelles, le 15 avril 1989.
7. GAKORYO, L., Cdt Camp KIRUNDO, Rapport secret, n° 001/02.061 - 03.021, s.d.
9. Amnesty International, AI Index: NWS 11/29/89, Distr/SC, AFR 16/WU 01/89/
External, 20 July 1989.
10. Discours du Président Pierre BUYOYA du 13 mai 1989 (Bujumbura), p. 14
11. Discours du Premier Ministre... op.cit., Bruxelles, le 15 avril 1989.

REMARQUE: Une étude approfondie du "Rapport de la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale" est en cours d'élaboration.

RAPPORT POLITIQUE

MINISTÈRE DE L'INFORMATION
CABINET DU MINISTRE
B.P. 1080 - TEL. 2100

N° 093/100/CAB/68

Objet: *Rapport Politique* A Monsieur le Président de la
République du Burundi à
Bujumbura

Monsieur le Président,

Conformément à la politique du nouveau régime de confronter nos vues et de conjuguer nos efforts pour réaliser les idéaux de la révolution, j'ai l'honneur d'émettre quelques commentaires sur la situation politique du pays.

Le climat politique accuse une certaine tension. Des bruits de coup d'Etat et des incendiaires circulent et tourmentent l'opinion publique. La population s'inquiète, se méfie et veille.

Fort heureusement, des meetings d'information et d'apaisement organisés par le Ministère de l'Intérieur et le parti ramènent peu à peu la quiétude dans les esprits.

Si l'on analyse la cause de cette petite crise qu'on vient de passer, on remarque un refroidissement des rapports entre citoyens qui peut se développer en une haine raciale.

En effet, il existe aujourd'hui des manières et des façons non cartésiennes d'aborder les problèmes chaque fois qu'ils se posent. Les suspicions sont devenues « à sens unique ». Et ceci s'explique à la longue parce que les diffuseurs des faux bruits développent toujours le même thème; la récurrence de 65. Alors

ce thème diaboliquement répandu dans la population provoque le réflexe de défense et devient « le péril hutu » réclamant « une lutte pour la survie ». Résultat, on constate une vigilance pré-orientée qui guette et traque les mêmes cibles. Et une ethnie est sujette à des suspicions permanentes, chaque hutu devenant nécessairement raciste et subversif.

Si l'on se réfère à la vie courante, on relève vite ce regrettable état des choses.

En effet, aujourd'hui quand deux ou trois hutu se rencontrent pour trinquer un verre, on conclut tout de suite à un complot de subversion.

Alors l'imagination féconde des esprits malicieux tissent une épopée autour du fait; et voilà une crise qui jette la masse dans la stupeur!

Si un hutu monte pour visiter ses parents à l'intérieur, les autorités provinciales sonnent l'alerte et le filent indiscretement et sans façon. Après son départ, elles organisent des interrogatoires pour toutes les personnes visitées, orchestrent des rumeurs diffamatoires et montent des complots de tactique pour simuler des incidences fâcheuses de sa visite. Et souvent des arrestations arbitraires s'en suivent. Résultat, il y a des gens qui n'osent plus aller chez eux pour ne pas exposer leurs parents à des machinations torturantes.

Essayons d'éclaircir la situation en dénonçant les tactiques, les pratiques et les esprits en présence. C'est peut-être le seul moyen de sauver l'unité en péril. Car nos sermons et l'état actuel des choses démontrent la vulnérabilité des principes quand on les oppose aux passions.

La situation empoisonnée actuelle prouve l'existence d'un racisme hutu-tutsi dans nos murs.

Du côté hutu, on compte des théoriciens d'une vraie démocratie à instaurer. Ceux-ci constatent que la structure administrative jusqu'en ses échelons les plus modestes est tutsi et condamnent le népotisme conscient ou inconscient qui résulte de ce monopole. En plus de ces incriminations, ils s'insurgent contre les tyrannies et les injustices facilitées par cette forte homogénéité ethnique dans l'administration de l'Etat.

Face au principe tutsi d'auto-défense, les hutu trouvent que les tutsi ont inventé des thèses du « péril hutu » et de la « lutte pour la survie » pour créer des occasions de les torturer et de prolonger ou perpétuer leur domination.

C'est ainsi, disent-ils qu'on jette la terreur dans la masse, qu'on oriente des suspicions préconçues aux Hutu devenus nécessairement racistes et subversifs, qu'on les guette, qu'on leur attribue des complots invraisemblables et qu'on les mine moralement et physiquement par des malices diaboliques.

On parle même d'un « apartheid » tutsi qui se prépare!

Voilà l'histoire: Une organisation raciste tutsi possède un programme d'action dont SIMBANANIYE Arthémon serait l'auteur. Le programme vise l'instauration d'un certain « apartheid » au Burundi. Sa réalisation s'opérerait en trois étapes:

1. Semer la haine entre les ethnies en noircissant fortement quelques hauts intellectuels Hutu;
2. Vous faire disparaître physiquement pour plonger le pays dans la confusion et la colère;
3. Tablant sur les faux bruits déjà en circulation, crier haro sur les hutu pour récidive de 65.

Alors il ne restera plus qu'à lancer une répression sanglante sur des cibles choisies d'avance et à se montrer très actifs dans l'épuration criminelle pour réclamer le pouvoir comme rançon de son zèle. Après ce coup de balai, l'apartheid régnera au Burundi et le « péril hutu » sera anéanti à jamais.

La position hutu se définit essentiellement par cette peur, ces incriminations et ces revendications. Le Hutu regrette en outre son absence dans les organes de vigilance (la sûreté et la justice) et son accession difficile aux postes de confiance.

Mais, à mon avis tous les Hutu, sauf certains qui sont à l'étranger et qui doivent justifier l'argent reçu des forces du mal, ne réclament que de vivre en paix et de bénéficier de la justice. Quant aux droits à recouvrer, je crois que tous confient cette mission au jeu de l'histoire dans une compétition loyale. Le mythe d'incendiaires et des subversifs qu'on leur attribue s'explique uniquement par l'adage: « Qui veut noyer son chien l'accuse de rage ».

Aussi lorsqu'il y a une petite crise à caractère racial, il faudrait beaucoup d'impartialité, beaucoup d'exigences pour apprécier la valeur des renseignements et arriver à des conclusions justes de l'enquête. Et on devrait bannir la manie de coffrer les gens avant que leur culpabilité ne soit établie; car l'innocent qui y passe croit tout de suite à la complicité des organes de vigilance dans l'injustice en durée.

Ceci est vrai puisque souvent des esprits chagrins mus par des rancunes ou des inimitiés personnelles fomentent une crise et s'arrangent avec des faux témoins pour faire coïncider leurs ennemis personnels. Autre chose qui contribuerait à assainir les méthodes de répression, serait de sévir contre les faux témoignages et les faux renseignements. Car aujourd'hui, pour en avoir plus ou moins souffert tous, nous savons qu'il y a des gens qui s'efforcent à dislamer et à noircir des honnêtes hommes. Il est étonnant de constater qu'aucune répression ne se fait de ce côté et qu'on se plaît plutôt à se laisser prendre dans leur piège, alors que ces gens là sont responsables des crimes que nous vivons trop souvent.

Aussi longtemps que toutes ces précautions et ces mesures ne seront pas prises, un fossé est en train de se creuser et une haine s'installe dans nos populations. L'unité que nous chérissons tous est donc au prix de la justice.

Du côté tutsi, beaucoup ont cru à la force du « péril hutu » et s'organisent en défensive ou en offensive. L'exemple rwandais les hante et le coup de 65 les rassermisent dans leur position. Il en résulte des méfiances et des suspicions envers tout geste hutu.

Et il se crée tout le climat dont les hutu se plaignent.

En conclusion, comme l'a constaté le conseil de Cabinet du 12 avril 68 dernier, nous nous trouvons en face d'un faux problème mais qui risque de devenir un vrai. Car ceux qui denoncent le « péril hutu » cherchent par ce truchement de haine à servir leurs ambitions personnelles ou à se maintenir à des places acquises indûment, comme ceux qui parlent des droits à recouvrer veulent se hisser à tout prix à des postes convoités (ou sont à la solde des étrangers). Ce que veut le peuple, c'est le

pain, la paix, et la justice; (le reste faisant l'objet d'une concurrence loyale. Cependant si le problème n'est pas traité adéquatement et impartialement pour que la sauvegarde, l'unité soit une conviction appliquée, il deviendra un vrai problème qui compromettra notre Révolution).

Il nous faut donc maintenant prêcher par la parole et par l'exemple, pour sauvegarder et raffermir l'unité monolithique de tout le peuple murundi sur les plans politique et idéologique. C'est alors, et alors seulement que se créera l'ambiance propice au rayonnement de la Révolution et où l'enthousiasme politique et l'ardeur au travail de tout le peuple s'élèveront d'une façon extraordinaire dans tous les domaines de la reconstruction nationale.

Le Ministre de l'Information, NDAYAHOZE Martin.